

MAIRIE DE ROCHE
Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 24 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 17 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Valérie DELHAIE - Maria BONZI - Sophie KOWALSKI - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL

Absents :

David GALLEA donne procuration à Audrey ANTOUARD
Pierre SIMIAN donne procuration à Jean-Paul BOIS
Léa REVELLIN-PIALET donne procuration à Maria BONZI

Absents excusés : Frédérique LARRAS - Nicolas ISSEMANN

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2022.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2022 06 46 : Modification de la redevance assainissement collectif

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la délibération 2016 01 02 du 29 janvier 2016 fixant la redevance assainissement à 3 € le m3 pour toutes factures émises à compter du 1^{er} janvier 2016,
Vu la délibération n° 2016 09 50 du 30 septembre 2016 fixant respectivement le plancher et le plafond annuel de la redevance assainissement à 30 m3 et 200 m3,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les montants et le mode de facturation de la redevance pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} août 2022,

Il est proposé les montants suivants pour la redevance de l'assainissement collectif :

Part fixe : abonnement assainissement (tarif annuel) : 65 €

Part variable : en fonction d'un nombre de m3 consommé : 2.25 € /m3

Aurélie VERNAY demande quelle communication sera faite sur ce changement et quelles sont les conséquences pour les administrés.

Bernard COCHARD répond qu'une information sera faite sur la facture qui arrivera prochainement dans les boîtes aux lettres. Il ajoute aussi que ce nouveau mode de calcul impactera peu les principaux foyers ayant une consommation entre 80 et 150 m3 par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus pour toutes factures émises à compter du 1^{er} août 2022

Délibération n° 2022 06 47 : Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025 - Approbation du projet et demande de subvention

Rapporteur : Bernard COCHARD

Il est exposé que le projet d'aménagement sécuritaire dans le secteur de Fournéat va voir le jour prochainement.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant prévisionnel HT : 221 577.40 € HT
- Montant prévisionnel TTC : 265 892.88 € TTC
- Planning de réalisation : 4^{ème} trimestre 2022 – 1^{er} trimestre 2023

Le Maire rappelle le renouvellement du dispositif de dotation communautaire de soutien aux investissements communaux pour la période 2022/2025, validée par le Conseil Communautaire de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE en séance du 14 avril 2022.

L'opération « d'aménagement sécuritaire dans le secteur de Fournéat » est éligible à ce dispositif, selon le règlement établi par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'opération communale d'investissement « d'aménagement sécuritaire - secteur de Fournéat » pour un montant estimé à 221 577.40 € HT, soit 265 892.88 € TTC,
- **SOLLICITE** l'attribution d'un fonds de concours COLL'in Communauté dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025 pour un montant de 75 000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec COLL'in Communauté et tout document se rapportant à cette affaire

Délibération n° 2022 06 48 : Choix d'une entreprise pour l'aménagement cœur de village

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement Cœur de Village - Tranche 1 - Tranche 2 - Tranche 3 a été publié le 09/05/2022 sur la plateforme AWS.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 07/06/2022 à 12h00.

L'estimation du marché était de 524 002 € HT.

Les critères d'attribution sont les suivants :

Valeur technique : 50 %
Prix des prestations : 40 %
Délai : 10 %

23 entreprises ont retiré le DCE ; 2 entreprises ont déposé une offre avec le montant estimatif HT :

1.	PARET	38090 VILLEFONTAINE	392 703.10 € HT
2.	EIFFAGE	38300 BOURGOIN JALLIEU	449 967.20 € HT

L'analyse des offres a été confiée à l'entreprise GEOCONCEPT 3D.

L'entreprise PARET a proposé un rabais de 3.608 % en ramenant son offre financière de 392 703,10 € à 378 534,10 € HT soit une remise de 14 169,00 €.

L'entreprise SAS EIFFAGE a proposé un rabais de 7.993 % en ramenant son offre financière de 449 967,20 € à 414 000,00 € HT soit une remise de 35 967.20 €.

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues avec pondération pour chaque candidat.

Candidats	Note technique (sur 10)	Note Prix (sur 8)	Délai d'intervention (sur 2)	Total (sur 20)	Classement
PARET	6.55	8	1.7	16.25	2
EIFFAGE	8.25	7.31	1.7	17.26	1

Marcel NICOLIER précise que la note technique est très importante pour ce projet situé au cœur du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la candidature de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 414 000 € HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

Délibération n° 2022 06 49 : Choix d'une entreprise pour l'aménagement sécuritaire hameau de Fournéat

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Le Dossier de Consultation des Entreprises pour l'aménagement sécuritaire hameau de Fournéat - Tranche 1 : route des Agnets - Tranche 2 : route du Plan - Tranche 3 : route d'Artas a été publié le 03/05/2022 sur la plateforme AWS.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 31/05/2022 à 12h00.

L'estimation du marché était de **330 625.55 € HT**.

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Valeur technique : 40 %
- Prix des prestations : 50 %
- Délai : 10 %

21 entreprises ont retiré le DCE ; 1 entreprise a déposé une offre dont voici le montant estimatif HT :

1. EIFFAGE 38300 BOURGOIN JALLIEU 329 940.84 € HT

L'analyse des offres a été confiée à M. MOREL de l'entreprise GEOCONCEPT 3D.

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues avec pondération pour chaque candidat.

Candidats	Note technique (sur 8)	Note Prix (sur 10)	Délai de réalisation (sur 2)	Total (sur 20)	Classement
EIFFAGE	6.4	10	2	18.4	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la candidature de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 329 940.84 € HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

Délibération n° 2022 06 50 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure qui prévoit que le maire désigne, au sein du conseil municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile,

Considérant qu'un « correspondant incendie et secours » devra être désigné **dans** chaque conseil municipal où n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal en charge des questions de sécurité civile

Considérant que ce correspondant sera « l'interlocuteur privilégié du SDIS », en charge de relayer les messages de prévention, de sensibiliser le conseil municipal et les habitants sur les risques, l'organisation des secours et de la sauvegarde des populations.

Considérant que la commune de Roche est traversée par des canalisations de matières dangereuses acheminant des produits chimiques et des hydrocarbures, il est obligatoire de disposer d'un PCS, et en conséquence de désigner un correspondant incendie et secours.

Le maire propose de nommer à ce poste Jérôme PONTAL.

Jérôme PONTAL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** monsieur Jérôme PONTAL en qualité de correspondant incendie et secours

Délibération n° 2022 06 51 : Acquisition de la parcelle AH 265

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de pouvoir réaliser un aménagement permettant une meilleure visibilité sur la route de Turitin, il est envisagé d'acquérir la parcelle AH 265 d'une surface de 42 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AH 265 d'une surface de 42 m2 au prix de 5 € TTC/m2, soit 210 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire

Délibération n° 2022 06 52 : Budget principal 2022 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L2311-3, L 2312-1 à L2312-4 et suivants,

Vu la délibération en date du 4 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Il est proposé de modifier le budget principal de la façon suivante :

DEPENSES	DEPENSES
Chapitre 21	Chapitre 204
Art 2138 :	Art 2041582 :
- 90 000.00 €	+ 90 000.00€

Bernard COCHARD explique que cette opération est nécessaire pour financer des travaux d'enfouissement de réseaux secs sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal 2022

INFORMATION DU MAIRE

-La cérémonie de la Croix Chatain aura lieu le dimanche 26 juin 2022 avec un rassemblement à 10h30 et un départ à 10h45.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

-Entretien des routes : les travaux de gravillonnage débuteront à partir du 15 juillet. Les travaux route de Montbert sont achevés.

-Un panneau rappelant l'interdiction de la montée de Chantereau aux poids lourds sera prochainement posé route de Bonnefamille.

-Un des appartements dans l'ancienne école de St Bonnet est très humide et présente des moisissures. La cave est remplie d'eau. Une étude est en cours pour solutionner ce problème.

-La croix aux Beaux a été enlevée car très abimée. Elle sera refaite à l'identique.

-Aménagement centre village : Les travaux sont prévus à partir de septembre et pour une durée de 5 mois. La commune essaiera de limiter au maximum la gêne pour les commerçants.

-Trottoirs chemin des Bersoudières : l'enfouissement des réseaux secs est en cours. Les travaux devraient pouvoir être réalisés avant la fin de l'année.

-Aménagement des trottoirs hameau de Fournéat : les travaux sont prévus à partir de septembre.

-Une extension du réseau électrique est nécessaire pour l'aménagement des lots communaux. Les travaux sont espérés pour septembre.

-Eclairage public : Une demande est en cours auprès de TE38 pour rajouter plusieurs points lumineux sur la commune notamment au Bois de Roche, route du vieux Bois de Roche, rue Gérard Vernay, Rue Croix Serbinat, route du Saunier, à Fournéat et à St Bonnet.

Commission communication – Véronique CHARDON

- Le flash de juin a été distribué et celui de septembre est en cours de préparation.

- La cérémonie des nouveaux arrivants pour les rochois installés sur la commune depuis 2020 a eu lieu le vendredi 10 juin. Environ 60 personnes étaient présentes et la manifestation a été appréciée.

-Concernant Collin'Communauté, le conseil communautaire a validé une aide aux communes à hauteur de 7500 € pour chaque logement social créé.

Les nouveaux panneaux lumineux d'information connaissent quelques dysfonctionnements. L'accès aux accueils de loisirs devient complexe, le nombre de places est limité. Un diagnostic pour l'analyse des besoins est en cours de réalisation.

Commission vie associative et sportive – Véronique CHARDON

-La commission prépare le forum des associations qui aura lieu le vendredi 2 septembre.

Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX

-Les élèves des 2 écoles ont participé au courseton.

-Les élèves de CM2 ont visité le collège Sonia Delaunay.

-Les spectacles de fin d'année se préparent.

-Les élèves de maternelle ont effectué une sortie dans une ferme pédagogique.

-Les enseignants et les familles remercient la municipalité pour leur aide et soutien apportés lors des différents projets des écoles.

-Les effectifs seront constants dans les 2 écoles pour la prochaine rentrée. Et il y aura 3 nouveaux enseignants à l'école maternelle en septembre.

-Pôle enfance et jeunesse : le projet est arrêté et se présentera sous la forme d'un bâtiment modulaire pouvant accueillir environ 80 enfants.

-Un seul rochois s'est inscrit au K'fé des jeunes pour cet été

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

-Les jeux pour enfants ont été installés place de la Fontaine. Le projet a coûté 25 000 €. Il reste à mettre en place une table de pique-nique et de planter des arbres.

-Il est envisagé de réaliser un terrain de pétanque au stade. Un accord a été trouvé avec les autres utilisateurs du stade (foot, boules, comité des fêtes ...).

-La manifestation culturelle et musicale, « Festi' Musicale de Roche », prévue le samedi 9 juillet au stade se prépare.

Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL

-Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été transmis à la préfecture. Un exercice sera réalisé en salle prochainement et un exercice en réel sera programmé à l'automne.

Commission urbanisme - Sophie KOWALSKI

Suite à une réunion avec les élus de Bonnefamille, et dans un but de réaliser des économies d'échelle, il est envisagé de mutualiser et de mettre en commun certains biens.

Jean-Paul BOIS

La journée nettoyage, à laquelle sont conviés tous les habitants de la commune, est re-programmée pour le samedi 10 septembre 2022.

Audrey ANTOUARD

Une collecte de sang est organisée le vendredi 1^{er} juillet de 15 à 19h00 à la salle de l'Arche.

Roger CLAVEL

Il a fait le recensement de l'ensemble des bois communaux (entre 13 et 14 hectares).

Bernard GUILLARME

L'ARSL prépare la 40^{ème} course le 25 septembre 2022.

Il demande si les chemins communaux et accès peuvent être nettoyés en amont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Lundi 5 septembre 2022 à 20h00 en mairie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

